

# Compte Rendu de la réunion d'information du 28.09.2021

## PROJET D'AMENAGEMENT DE L'AVENUE LEON BLUM DE L'AVENUE A.PUYO à L'AVENUE A.FRANCE

◆ <b>Objet :</b> Présentation du projet et du planning des travaux	
◆ <b>Personnes concernées</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Elus de Saint-Médard-en-Jalles</b></li><li>- C. Joussaume</li><li>- J. Feytout</li><li>• <b>Services de Saint-Médard-en-Jalles</b></li><li>- C. Perpère</li><li>- P. Pique</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Métropole</b><ul style="list-style-type: none"><li>- X. Duteil</li><li>- N. Gregoire</li><li>- F. Leconte</li></ul></li><li>• <b>Entreprise Colas</b><ul style="list-style-type: none"><li>- C. Carrier</li></ul></li><li>• <b>Habitants et riverains</b></li></ul>

### La réunion s'est déroulée en trois temps :

- Présentation par la Métropole du projet d'aménagement
- Présentation par l'entreprise du planning des travaux et des modalités de circulation
- Questions et échanges avec les riverains

### ▪ 1) *Le projet d'aménagement*

Le projet consiste à créer une voie verte (voie réservée aux piétons et cycles) de 3 m d'emprise afin de relier la voie verte située sur A.France à celle existante située sur la partie Nord de L.Blum.

Il s'agit également de mettre en sécurité la traversée piétonne des utilisateurs du parking privé, vers l'entrée de la résidence. Des passages piétons protégés par des îlots refuges vont être créés ainsi que plusieurs îlots de tourne à gauche.

L'objectif étant également de favoriser la réduction de la vitesse, un îlot central de 2,5 m de large sera mise en œuvre. Il sera planté d'arbres afin de donner un caractère plus urbain et de réduire les emprises des voies circulées, tout en travaillant à la désimperméabilisation.

Les espaces verts situés entre la voie verte, les trottoirs et les bords de chaussée seront également plantés d'arbres notamment avec des essences endémiques et travaillés sous forme de noue.

Les casiers d'infiltration des eaux pluviales ont été mis en place sous la future voie verte afin de gérer les eaux pluviales de la chaussée par infiltration.

L'éclairage de type Led sera requalifié et positionné sur la rive Est.

### ▪ 2) *La programmation des travaux*

Les travaux se dérouleront en 6 phases :

- Phase 1 et 2 : 5 mois à partir de novembre : la chaussée sera rétrécie, la circulation sera maintenue dans les deux sens de circulation, l'entreprise travaillera sur les bas-côtés
- Phase 3, 4 et 5 : 3,5 mois à partir d'avril : chaussée réduite à une voie, sur des séquences de 200 m maximum, avec mise en place d'alternat par feux. Les itinéraires de déviation conseillés seront indiqués pour les VL.
- Phase 6 : 15 jours en juillet : fermeture des deux voies de circulation la nuit et réouverture le jour.

L'entreprise propose aux usagers l'utilisation d'une application gratuite : Hello Travaux – afin d'être informés des phases de travaux et des actualités. Il est possible aux usagers de poser des questions techniques ou de programmation travaux sur l'application l'entreprise se chargera d'y répondre.

### ▪ 3) *Échanges avec les riverains*

Certains riverains font part de leur déception concernant le manque de concertation dans le cadre de l'élaboration ce projet. Ce dernier a été étudié en 2019 et 2020, il visait principalement à réduire des discontinuités et mettre à mettre sécurité les usages piétons et cycles.

Plusieurs personnes estiment que l'aménagement présenté ne permettra pas de réduire la vitesse. La Métropole précise qu'il n'est pas possible d'installer de plateau ralentisseur sur ce type de voie compte tenu du trafic et au vu de la réglementation en vigueur.

Les riverains se questionnent sur le mur anti-bruit existant. Ils se plaignent du bruit et souhaitent que le mur soit repris dans son intégralité. Ils posent des questions sur les obligations de la Métropole au vu de l'augmentation du trafic.

Il est répondu que le projet présenté ne traite pas de cette question mais une étude a été retenue au CODEV afin d'analyser les nuisances sonores sur cet axe et les aménagements à mettre en place. La Ville reviendra vers les riverains lorsque cette étude sera avancée.

Les riverains questionnent sur la réfection du mur en partie détruit au droit de la résidence, ce dernier va dénoter avec l'aménagement neuf, il mériterait d'être également traité (destruction, réfection, aménagement paysager). La Métropole va étudier la reprise partielle ou totale du mur suivant les obligations réglementaires au vu de la configuration de la voie.

### ▪ 4) *Suites à donner*

La Ville propose de mettre en ligne sur le site de la Ville le plan d'aménagement ainsi que le compte rendu de la réunion.

Les info travaux seront régulièrement données via des flyers, sur le site de la Ville ou via l'application « Hello travaux » proposée par l'entreprise détentrice du marché public d'aménagement de cette voie.